



SECTION SAD

Syndicat Général
du Livre et de la
Communication
Ecrite

COMMUNIQUE

Une première paritaire s'est tenue ce jour dans la continuité du dernier CCE concernant la présentation des projets « évolutions d'organisation réseau » et « centralisation de la fonction comptable ».

L'ouverture des négociations GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) était également à l'ordre du jour.

En préambule, la délégation CGT a rappelé les termes de l'accord de février 2006, notamment ceux portant sur les missions du dépositaire (traitement flux aller/ retour, comptabilité et commerciale).

Nous avons souligné que ces prérogatives ne pourraient être remises en cause par les projets de la direction concernant la comptabilité, l'exploitation et le commercial réseau.

La CGT a exigé toute la transparence sur ces dossiers et demandé pour la prochaine paritaire des précisions sur les tâches comptables qui pourraient être traitées par la structure centralisée et celles qui continueraient à être exécutées en agences.

Sur ce point nous demandons le maintien des emplois au sein de la SAD.

Concernant la négociation obligatoire de la GPEC (car la loi prévoit une négociation triennale au plus tard le 31-01-2008), la direction est visiblement plus préoccupée par la nécessité de tenir le calendrier légal que du contenu et ne nous a pas remis de documents.

Nous avons demandé que nous soient communiquées les évolutions envisagées sur l'emploi, les technologies et les mesures de formation.

De plus, lors de cette réunion la délégation CGT a renouvelé sa demande d'ouverture de négociations sur la pénibilité (critères, salariés concernés et les mesures de départ anticipé).

Nous porterons à nouveau ces points à l'ordre du jour de la prochaine paritaire.

Paris, le 29 janvier 2008